Herbeumont INFO

Foulouze • Gribomont • Herbeumont • Linglé • Martilly • Menugoutte • Saint-Médard • Straimont

REVUE COMMUNALE JUIN 2023 • n° 88

EN BREF

Mot de la Bourgmestre P3

Etat-Civil P3

PV séance CC P4

- 12.12.2022 P4
- 06.02.2023 P7

CPAS P9

Infos diverses P9

- Relais social P9
- Carnet deuil P9
- Ressourcerie P10
- ADL P10

Infos communales P11

- Infos cimetières P11
- RDV contributions P11
- Herbeumont culture P11

Police P12

IDELUX P13

Trail P14

Agenda P15

Le mot de la Bourgmestre

Chers citoyens,

Les beaux jours sont là, les couleurs de la nature qui nous entourent sont magnifiques, tendres, feuilles et fleurs offrent leurs plus beaux atouts pour notre plaisir visuel et olfactif. L'été va prendre sa place et chacun va pouvoir re-découvrir notre environnement, nos parcs, sortir de cette léthargie dans laquelle nous plonge l'hiver, rencontrer ses voisins et amis, participer aux différentes activités organisées par les associations tout au long de l'été.

Plusieurs d'entre nous possèdent un ami à quatre pattes. Soyons tous sensibles à notre bien-être : la présence de déjections canines dans les espaces publics, plus particulièrement dans les espaces verts communaux, le long des voiries est très désagréable. Afin de faciliter la vie en commun, la commune tient à rappeler à tous les propriétaires de chiens la nécessité de ramasser les déjections de son animal. Les crottes de chiens sont un véritable fléau dans certains endroits de la commune. Elles provoquent de nombreux désagréments visuels et olfactifs. La présence d'enfants dans les aires de jeux ou sur les pelouses devrait inciter chacun à ramasser les déjections de son animal. De plus, pensez aux ouvriers communaux qui doivent tondre. L'absence de ce souci du respect de l'autre et de salubrité publique, engendre malheureusement une mauvaise image du chien en général alors que c'est le maitre qui est responsable.

Si tous y étaient attentifs, les bénéfices pour les lieux publics seraient considérables : plus besoin de regarder le sol ! Pour rappel, les contrevenants sont passibles d'une amende. Alors faites le bon geste comme de plus en plus de propriétaires respectueux de leur animal et des autres utilisateurs des espaces publics : utilisez des sacs biodégradables spécialement conçus pour les déjections canines.

Pour les amateurs de randonnées ou pour tout un chacun qui souhaite découvrir cet été les quatre coins de notre commune, une nouvelle carte des promenades et circuits vélos est attendue incessamment sous peu après un an de travail. Elle reprend, pas moins de 19 promenades balisées proposées au départ d'Herbeumont (12 promenades dont trois nouvelles), de Martilly (création de trois parcours), de Gribomont/Saint-Médard (création de trois parcours) et de Straimont (création de trois parcours). Les cyclistes, quant à eux, pourront profiter de 3 parcours gravel et 1 parcours VTT qui sont greffés au réseau point noeud provincial et à la Véloroute Centre Ardenne. Merci à tous les bénévoles et les membres des services communaux qui ont rendu ce projet réalisable. Les autres activités sportives telles que trotinette électrique, location de VTT électrique ou non, organisation d'activités pour famille ou groupes …ou encore des activités nautiques telles que le kayak ou le padel sont proposées par différents prestataires privés. De quoi varier les plaisirs !

Enfin, après le Comité citoyen énergie climat environnement, après le comité citoyen « Verger d'Antan », un troisième vient de se lancer autour de la création d'un potager collectif « Le jardin arc-en- ciel », nom donné par les élèves de Madame Céline, enseignante à l'école maternelle de Saint-Médard. Merci à vous toutes et tous pour le temps donné au développement de ces projets collectifs.

Bel été,
Catherine Mathelin
Bourgmestre

ETAT CIVIL du 24/02/2023 au 22/05/2023

NAISSANCES

HAMAL Esther Jocelyne Simone
née à Libramont-Chevigny, le 25.02.2023
fille de HAMAL Antoine
et de COULON Adeline
adresse : Martilly

DAICHE Marius
né à Libramont-Chevigny, le 08.04.2023
fils de DAICHE Julien
et de VALEMBERG
adresse : Menugoutte

ARNOULD Anaya Adeline Adrien
née à Libramont-Chevigny, le 11.05.2023
fille de ARNOULD Alexandre
et de PHILIPIN Gwendoline
adresse : Saint-Médard

DÉCÈS

LESPIRE Jacques, décédé le 24/02/2023
DIRICK Jeannine, décédée le 13/03/2023
DEFODDE Eugène, décédé le 01/04/2023
THIRION Bernadette, décédée le 13/05/2023
SPRUYT Myriam, décédée le 15/05/2023

Séance du Conseil communal

DU 12 DÉCEMBRE 2022

1. PV de la séance précédente

Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Rapport de monitoring du PAEDC 2022 – Information

Monsieur Jérôme Johnen, coordinateur POLLEC, présente le rapport de monitoring du PAEDC (Plan d'Action Energie Durable Climat) de la Commune d'Herbeumont, pour l'année 2022.

3. Règlement communal relatif à l'octroi d'un audit logement gratuit sur le territoire de la Commune – Décision

Le Conseil communal, décide d'approuver le règlement communal relatif à l'octroi d'un audit logement gratuit sur le territoire de la commune d'Herbeumont.

4. Budget communal 2023 – Adoption

Le Conseil communal, à l'unanimité, DECIDE :
Art. 1er
D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2023 :

1. Tableau récapitulatif

Service ordinaire	Service extraordinaire	
Recettes exercice proprement dit	4.521.004,44	3.793.375,82
Dépenses exercice proprement dit	4.482.806,59	4.598.400,00
Boni / Mali exercice proprement dit	38.197,85	-805.024,18
Recettes exercices antérieurs	355.988,19	0,00
Dépenses exercices antérieurs	765,21	87.530,00
Prélèvements en recettes	0,00	892.554,18
Prélèvements en dépenses	200.000,00	0,00
Recettes globales	4.876.992,63	4.685.930,00
Dépenses globales	4.683.571,80	4.685.930,00
Boni / Mali global	193.420,83	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.154.978,54	121.600,00	0,00	5.276.578,54
Prévisions des dépenses globales	4.798.990,35	121.600,00	0,00	4.920.590,35
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	355.988,19	0,00	0,00	355.988,19

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	3.539.460,30	0,00	1.312.000,00	2.227.460,30
Prévisions des dépenses globales	3.539.460,30	0,00	1.312.000,00	2.227.460,30
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	277.435,29	
Intervention communale pour le FE d'Herbeumont	16.707,67	14/11/22
Intervention communale pour la FE de St-Médard	7.030,63	14/11/22
Intervention communale pour la FE de Straimont	8.031,46	14/11/22
Intervention communale pour la FE de Martilly	9.919,50	14/11/22
Zone de Police	142.035,00	
Zone de Secours	83.775,80	
Autres (précisez)		

3. Budget participatif : oui/non.

Art. 2.
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

5. Douzième provisoire pour janvier 2023 – Adoption

Le Conseil communal, décide d'accorder un douzième provisoire pour le mois de janvier 2023, sur base des montants approuvés par le conseil communal dans le cadre du budget communal 2023.

6. Modifications budgétaires n° 02/2022 du CPAS – Approbation

Le Conseil communal, à l'unanimité,

1. Approuve la modification budgétaire n° 02/2022 du service ordinaire du CPAS d'Herbeumont comme suit :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	792.967,70	792.967,70	0
Augmentation	62.344,57	53.175,50	0
Diminution	40.500	31.330,93	0
Résultat	814.812,27	814.812,27	0

2. Approuve la modification budgétaire n° 02/2022 du service extraordinaire du CPAS d'Herbeumont comme suit :

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	8.660,00	8.660,00	0
Augmentation		575,00	0
Diminution	575,00	575,00	
Résultat	8.660,00	8.660,00	0

7. Budget 2023 du CPAS – Approbation

Le Conseil communal, à l'unanimité,
Approuve le budget du CPAS de l'exercice 2023, présenté comme suit :

Service ordinaire
Recettes : 784.945,13 €. Intervention communale : 277.435,29 €.
Dépenses : 784.945,13 €.

Service extraordinaire
Recettes : 0 €.
Dépenses : 0 €.

8. Octroi de subventions communales aux associations – Décision

Le Conseil communal, décide l'octroi des subventions communales suivantes pour l'année 2022 :

1. Un montant de 200 € pour l'asbl FC Herbeumont (764/332-02).
2. Un montant de 200 € pour l'asbl MTB Fox Club Herbeumont (764/33207-02).

9. Règlement communal relatif à la mise à disposition de matériel communal – Adoption

Le Conseil communal, approuve le règlement communal relatif à la mise à disposition de matériel communal.

10. Redevance communale sur l'intervention du personnel communal en cas de manquements en ce qui concerne le prêt de matériel communal – Adoption

Le Conseil communal, décide,

Art. 1 - Il est établi pour les exercices 2023 à 2025 inclus, une redevance communale en cas d'intervention du personnel communal en cas de manquement constaté à charge de tiers.

Art. 2 - La redevance est fixée comme suit :

1. prestation horaire d'un ouvrier communal : 50 €/heure
2. utilisation d'un véhicule communal : 60 €/heure

Lors d'une intervention urgente pendant un jour férié, un samedi ou un dimanche, les tarifs sont majorés de 50 %.

Art. 3 - La redevance est due par la personne physique ou morale pour laquelle la commune a dû intervenir.

Art. 4 - La redevance fait l'objet d'une facturation sur base du relevé des prestations du service travaux.

Art. 5 - Le traitement de données à caractère personnel nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement se fera suivant les règles suivantes :

- Responsable de traitement : la Commune de Herbeumont ;
- Finalité du traitement : établissement et recouvrement de la redevance ;
- Catégorie de données : données d'identification, données financières, … ;
- Durée de conservation : la Commune s'engage à conserver les données pour un délai de maximum 30 ans et à les supprimer par la suite ou à les transférer aux archives de l'Etat ;
- Méthode de collecte : recensement par la commune
- Communication des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés ou à des sous-traitants de la Commune.

Art. 6 - La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

Art. 7 - Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication.

11. Adhésion à la centrale d'achat – Accord-cadre relatif à des audits cybersécurité – IMIO – Décision

Le Conseil communal, décide :

Article 1er : D'adhérer à l'accord-cadre relatif à la réalisation d'audits en matière de cybersécurité tel que mis en place par IMIO.

Article 2 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à l'autorité de Tutelle.

12. Adhésion à la centrale d'achat – Accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité verte et de gaz naturel – Province de Luxembourg – Lots 2, 3, 4 – Décision

Le Conseil communal, décide :

Article 1er : D'adhérer à l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité verte et de gaz naturel pour les besoins de la Province de Luxembourg et des autres pouvoirs adjudicateurs intéressés de la Province de Luxembourg pour les lots 2, 3 et 4 :

- lot 2 : Sites Haute Tension – du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;
- lot 3 : Sites Basse Tension – du 01/01/2023 au 31/12/2025 ;
- lot 4 : Sites Éclairage Public - du 01/01/2023 au 31/12/2023 ;

Article 2 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à l'autorité de Tutelle.

13. Liste des usagers 2022 – Arrêt définitif – Décision

Le Conseil communal, arrête définitivement la liste des usagers pour l'exercice 2022 comme suit :

- Section d'Herbeumont : 297 chefs de ménage
- Section de St-Médard : 231 chefs de ménage
- Section de Straimont : 160 chefs de ménage.

14. Ordonnances de police «château et viaduc» - Décisions

14.1.

Le Conseil communal,

Adopte l'ordonnance de police suivante :

Art. 1er : Il est strictement interdit d'escalader, pour quelque raison que ce soit, les murs du château d'Herbeumont. Il est également strictement interdit de s'y promener ou d'y courir.

Art. 2 : Les infractions aux articles du présent règlement seront punies de sanctions administratives conformément à l'article 119bis de la nouvelle loi communale.

Art. 3 : La présente ordonnance prend cours le jour de son affichage, conformément aux dispositions de l'art. 1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

14.2.

Le Conseil communal,

Adopte l'ordonnance de police suivante :

Art. 1er : Il est strictement interdit d'escalader ou de s'asseoir sur le garde-corps du viaduc d'Herbeumont.

Art. 2 : Il est également strictement interdit de jeter/lancer tout objet depuis le viaduc (pierres, détritus, …).

Art. 3 : Les infractions aux articles du présent règlement seront punies de sanctions

administratives conformément à l'article 119bis de la nouvelle loi communale.

Art. 4 : La présente ordonnance prend cours le jour de son affichage, conformément aux dispositions de l'art. 1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

15. Réalisation d'un quai de chargement pour la balayeuse – Approbation du cahier spécial des charges et choix du mode de passation de marché

Le Conseil communal, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2022-484 et le montant estimé du marché "Réalisation d'un quai de déchargement et aire de manœuvre pour la balayeuse de voirie", établis par la Commune de Herbeumont - Service travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 26.250,00 € hors TVA ou 31.762,50 €, 21 % TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 876/721-60 (n° de projet 20220020), et ré-inscrit au budget 2023.

16. Les différentes AG d'Idélux – Approbation des ordres du jour

Le Conseil communal, décide :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui se tiendra le mercredi 21 décembre 2022 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme à l'Intercommunale IDELUX Projets publics le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 21 décembre 2022.
3. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX Projets publics le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 21 décembre 2022.

17. AG Vivalia – Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil communal, décide :

de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Intercommunale VIVALIA,

1. tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Intercommunale VIVALIA,
2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association Intercommunale VIVALIA .

18. Adhésion coopérative du CPAS avec l'intercommunale ECETIA – Approbation

Le Conseil communal , approuve la délibération du Conseil de l'Action sociale du 11/10/2022 relative à l'adhésion coopérative du CPAS avec l'intercommunale ECETIA.

Séance du Conseil communal

DU 06 FÉVRIER 2023

1. Règlement communal relatif à l'octroi d'un audit logement gratuit sur le territoire de la Commune – Modification – Décision

Le Conseil communal, décide :

D'approuver l'ajout de l'article 14, sis mentionné, au « Règlement communal relatif à l'octroi d'un audit logement gratuit sur le territoire de la commune d'Herbeumont »

2. Plan de Relance de la Wallonie – Mise en place d'un programme visant à amplifier le déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules et vélos électriques sur le domaine public par les Pouvoirs locaux – Intérêt du projet et délégation à IDELUX – Décision

Le Conseil communal, décide :

Article 1er : De répondre favorablement au projet ;

Article 2 : Déléguer à IDELUX Projets publics la maîtrise d'ouvrage pour la mise en concession sur le territoire supra communal défini. Le rôle d'IDELUX Projets publics se limite à la mission de coordination et de gestion de la publication de la concession de services, la sélection des soumissionnaires, l'analyse des offres, la notification du concessionnaire et le

suivi des travaux prévus et ce, jusqu'au terme de la réalisation des travaux (réception provisoire) des points de recharge concernés. Une fois ces travaux terminés, fortes du Cahier spécial des charges établis par la Région, les communes traiteront donc directement avec le concessionnaire pour la partie exploitation et ce, jusqu'au terme de la concession ;

Article 3 : Durant la période des travaux, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, l'intercommunale bénéficiera, à titre gratuit, d'un droit de superficie sur les terrains concernés. Ce droit s'éteindra à la réception provisoire desdits travaux ;

Article 4 : D'étendre la concession à l'entièreté de la zone géographique couverte par l'Agence de développement territorial (IDELUX Projets publics) ;

Article 5 : De s'engager à ne pas céder, vendre ou louer les places / implantations concernées et ce, pendant toute la durée de la concession et d'en permettre l'accès à tous publics ;

Article 6 : La présente délibération sera transmise pour le 15 février 2023 au SPW Énergie et à l'agence de développement territorial pour la province de Luxembourg - IDELUX Projets publics.

3. Plan de Relance de la Wallonie – Mise en place d'un programme visant à amplifier le déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules et vélos électriques sur le domaine public par les Pouvoirs locaux – Implantations et mise à disposition d'emplacements de parking – Décision

Le Conseil communal décide :

Article 1er : De marquer son accord sur les emplacements définis, soit :

- Fiche 17.2 - Administration communale d'Herbeumont - Double point de charge.
- Fiche 17.3 – Salle de Straimont – Borne simple.
- Fiche 17.4 – Salle de Martilly – Borne simple.
- Fiche 17.5 - Place de Gribomont - Double point de charge.

Article 2 : De mettre ces emplacements à disposition du concessionnaire en charge de la fourniture, la pose et l'exploitation des bornes, à titre gratuit et pour une période de 10 ans à partir du 1er janvier 2023.

Article 3 : De s'engager à aménager les emplacements définis si nécessaire.

Article 4 : De charger le service travaux de la commune de maintenir ces emplacements de parking en parfait état durant la période de mise à disposition (10 ans à partir du 1er janvier 2023).

4. Appel à candidature POLLEC 2022 (pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PAEDC) – Décision

Le Conseil communal décide :

Art. 1er.

De marquer son accord sur l'introduction d'un dossier de candidature au volet « Ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022 ;

Art. 2.

De s'engager, pour autant que le dossier de candidature soit sélectionné, à :

1. Mandater Mme Catherine Mathelin, élu en charge du dossier POLLEC, à participer à un évènement d'information annuel organisé par le SPW ;
2. Mandater le coordinateur POLLEC communal [CPC] à participer à minimum 80 % des ateliers POLLEC régionaux ;
3. Utiliser le subside uniquement pour les fins auxquelles celui-ci est attribué ;
4. À réaliser les missions décrites dans l'annexe 2 ;
5. À s'engager à transmettre à la Coordination régionale de la Convention de Maires l'ensemble des livrables listés à l'Annexe 2 ;
6. À communiquer activement autour de la politique énergie climat mise en place, notamment via les bulletins communaux, communiqués de presse, site web…
7. Art 3.

De s'engager à mettre en œuvre les actions définies dans le programme de travail annexé au dossier de candidature sachant que le soutien régional consiste uniquement à financer les ressources humaines dans le cadre de cet appel à projet. La commune s'engage en outre à rechercher activement d'autres subsides (régionaux ou autres) permettant de mettre en œuvre le cas échéant les actions du programme du travail ;

Art. 4.

De charger le service POLLEC de transmettre le dossier de candidature ainsi que la présente délibération au SPW Energie ;

Art. 5.

De poursuivre la collaboration avec la structure supracommunale suivante : Province du Luxembourg ;

5. Asbl GIG – Adhésion à la centrale d'achat et au marché pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping – Décision

Le Conseil communal décide :

1. D'adhérer à la centrale d'achat et du marché pour le recensement des éléments de voiries communales par mobile mapping de l'asbl GIG et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.
2. De notifier la présente délibération à l'asbl GIG ainsi que la convention d'adhésion.
3. De soumettre la présente décision d'adhésion à la tutelle.

Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service travaux – Décision

Le Conseil communal décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2023-499 et le montant estimé du marché "Achat d'un véhicule plateau pour le service travaux", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,11 € hors TVA ou

49.999,75 €, 21 % TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/743-52 (n° de projet 20230014).

6. Réfection des trottoirs en divers endroits (2023-2024-2025) – Approbation du cahier spécial des charges et choix du mode de passation de marché

Le Conseil communal décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2022-490 et le montant estimé du marché "Travaux de réfection de trottoirs en divers endroits ", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.695,50 € hors TVA ou 29.881,56 €, 21 % TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/731-60 (n° de projet 20230018) et au budget des exercices suivants.

7. Motion relative à la libération d'Olivier Vandecasteele – Adoption

Le Conseil communal, à l'unanimité, demande :

Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en œuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier Vandecasteele en urgence ;

Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier Vandecasteele.

Au Premier ministre, au Ministre de la Justice et à la Ministre des affaires étrangères de prendre une initiative internationale, par exemple sous la forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques.

8. Contrôle de la situation de caisse du Receveur régional – Information

Conformément au CDLD, Madame la Bourgmestre communique au conseil communal le procès-verbal de contrôle de la situation de caisse de Madame le Receveur régional, pour la période du 01/01/2022 au 30/11/2022, qui s'est clôturé de manière positive .

Dossiers en cours

Amélioration énergétique du bâtiment « Le Rivoli »

Dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement Wallon a décidé de mettre en place un vaste plan de rénovation des bâtiments publics des pouvoirs locaux (exceptées les écoles). Un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments a été lancé. Sur base des audits énergétiques réalisés, deux projets ont été déposés au niveau de la commune d'Herbeumont : la rénovation énergétique du Rivoli et la rénovation énergétique du bâtiment de Straimont (salle et club des jeunes). Malgré la qualité des deux projets, un seul a été retenu en date du 16 décembre 2022 : la rénovation du Rivoli.

Le projet vise les travaux suivants :

- Isolation complète de l'enveloppe du bâtiment (excepté la dalle de sol) en isolant les murs par l'extérieur et en remplaçant les toitures par des panneaux sandwich isolés. Complémentairement, une plinthe en pierre isolée sera réalisée en pied des murs sur le ; pourtour du bâtiment pour pallier aux problèmes d'humidité intérieur,
- Remplacement des menuiserie extérieures peu performantes,
- Remplacement de la chaudière mazout par un système de chaudière biosourcé à pellets régulée via une sonde extérieure et suivant l'occupation réelle,
- Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage LED
- Mise en place d'une ventilation double flux avec échangeur de chaleur
- Pose de panneaux solaires photovoltaïques
- Complémentairement, des travaux de transformation intérieurs sont prévus tels que :
- Aménagement d'une douche et d'un WC PMR pouvant être utilisés aussi par les dames
- Aménagement d'une douche et d'un WC homme

Le montant estimé du coût de ses travaux est de 515.000 euros. La promesse de subside est de 315.200 euros.

Renouvellement des membres du Syndicat d'initiatives

Une nouvelle équipe s'est constituée au niveau du Syndicat d'initiatives d'Herbeumont. Belle route à vous remplie de projets, de plaisirs et d'amitiés. Merci, à l'équipe sortante pour tout le travail réalisé .

CPAS

Stages, plaines : quelles interventions financières ?

A l'approche des congés scolaires, sachez que les mutuelles interviennent dans les stages, plaines de vacances pour vos enfants.

Le montant varie en fonction de la mutuelle : entre 4€ et 6€ par jour de stage ou de plaine avec un plafond maximum qui varie également en fonction de la mutuelle.

N'hésitez pas à télécharger le document sur le site de votre mutuelle ou à prendre contact avec celle-ci pour le recevoir.

Le CPAS bénéficie également d'un fonds spécifique d'intervention : une demande doit alors être adressée au service social (✆ 061/21.03.20 ou par mail à cpas@herbeumont.be).

Une enquête sociale sera alors réalisée pour établir l'état de besoin de la famille.

Permanences CPAS d'Herbeumont :

Des permanences sociales ont lieu chaque lundi et jeudi de 9h30 à 11h30.

Si vous souhaitez un rendez-vous en-dehors de ces heures, n'hésitez pas à nous contacter au 061/21.03.20 ou par mail au cpas@herbeumont.be

Infos diverses

Avis aux propriétaires d'un bien immobilier

Le Relais Social de la province de Luxembourg (RSLux) est à la recherche de propriétaires de petits et grands logements situés sur la Province de Luxembourg.

- Vous êtes propriétaire ?
- Vous avez envie d'aider les plus démunis ?
- Vous avez envie d'un projet social ?
- Vous souhaitez louer votre bien immobilier à une/des personne (s) dans le besoin, mais vous hésitez, car vous ne savez pas par où commencer ?
- Vous vous posez beaucoup de questions, …. ?

En plus des Agences immobilières sociales, Le Relais Social Intercommunal de la province de Luxembourg (RSLux), par l'intermédiaire du capteur logement, vous accompagne dans vos démarches. Le capteur logement vous aide à trouver un locataire, il assure le suivi et toutes les démarches administratives.

Le rôle du capteur logement consiste à aller à la rencontre des propriétaires. Il recherche activement des biens immobiliers dans le parc privé à destination des personnes en difficulté en matière d'accès au logement et leur propose des garanties d'accompagnement et, potentiellement, de loyer.

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé (conseils, bail, état des lieux,…) entièrement gratuit et d'un suivi qualitatif dans vos relations bailleur-locataire.

Envie d'en savoir plus sur ce dispositif, contactez la Capteuse logement du RSLux :

Valentine LACASSE au 0499 84 38 65 capteur.rlux@gmail.com qui sera ravie d'échanger avec vous et de vous accompagner dans vos démarches.

Le Relais Social Province de Luxembourg — Wallonie

RESSOURCERIE
Famenne Ardenne Gaume

Service gratuit d'enlèvement de biens
réutilisables à votre domicile.
Nous intervenons dans les 10 jours !

NUMÉRO GRATUIT
0800 118 78

En partenariat avec (entre autres) : Terre L'entrep'eau DURECO

NUMÉRO GRATUIT
0800 118 78

Grâce à vos dons, nous créons 20 emplois pour
personnes en situation d'insertion socio-professionnelle.

* Nos magasins sont aussi des points d'apport volontaire

Les producteurs, artistes et artisans d'Herbeumont

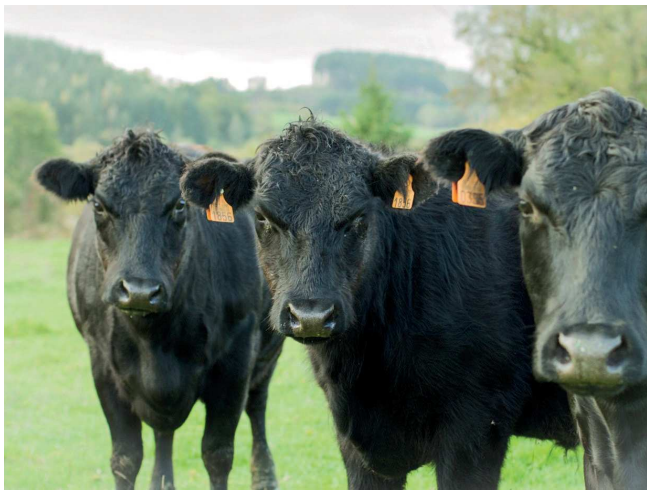

Connaissez-vous les personnes auprès de qui vous pouvez trouver des produits locaux ? Celles qui les produisent ? Les artistes et artisans d'Herbeumont qui vous rendent la vie plus facile et plus belle ?

Découvrez-les dans cette rubrique de la revue communale !

Dans ce numéro, ce sont Jean-Philippe Poncin, de la Petite Ferme de Menugoutte, et Helena du jardin de cueillette Les Myrtilles du Michî que nous vous présentons.

Jean-Philippe Poncin a repris la ferme en 2017 et s'est lancé dans l'élevage d'ovins et de bovins - de la race angus, rustique et reconnue pour la qualité de sa viande. Dès le début, son objectif est de proposer des colis de viande en circuit court. Il produit également des pommes de terre Charlotte, qui sont, tout comme la viande, labellisées bio et à retirer à la ferme. Une production de myrtilles, bio également, est à venir, mais plusieurs années seront probablement nécessaires avant de pouvoir les cueillir !

La Petite Ferme de Menugoutte vise aussi à atteindre l'autonomie, en produisant les aliments pour les bêtes, et quand il est nécessaire d'acheter des céréales, elles sont toujours locales et bio. Les prairies, les haies et les vergers soutiennent la biodiversité.

La ferme propose des colis de viande à retirer à la ferme :

- Colis pur bœuf, environ 10kg (bio)
- Colis "famille", environ 10kg, viande de bœuf transformée (chipolatas, rôtis, cordons bleus…)
- Colis d'agneau, 10-12kg ou 20-25kg (bio)

Les colis de bœuf sont disponibles environ tous les deux mois, et les colis d'agneau en septembre et octobre.

Pour vous informer des prix, de la disponibilité et de la composition des colis, n'hésitez pas à envoyer un mail à Jean-Philippe !

La Petite Ferme de Menugoutte
Facebook : La Petite Ferme de Menugoutte
Email : petitefermemenugoutte@gmail.com
Rue du Pré du Puits 20, 6887 Menugoutte
0485 06 03 88

Infos communales

La gestion des concessions et renouvellement dans les cimetières : quelques informations

Notre commune a la gestion de quatre cimetières : Saint-Médard, Martilly, Straimont et Herbeumont.

Pour rappel, lorsqu'une personne achète une concession, la Commune lui octroie un emplacement vide pour une durée de 30 ans. En ce qui concerne les cellules de colombarium, elles peuvent contenir deux urnes. En ce qui concerne les caveaux, le nombre de places est déterminé lors de la construction de celui-ci.

Par contre, en ce qui concerne les emplacements en pleine terre, le nombre de places peut être déterminé en fonction de la surface de la parcelle, du type d'inhumation (cercueil ou urne) et des possibilités de profondeur en fonction de la nature du terrain. Les profondeurs d'enfouissement sont appliquées pour cause de salubrité publique.

En ce qui concerne le renouvellement, il s'agit d'une prolongation de concession sur une parcelle qui a déjà accueilli des défunts. Le nombre de places n'est donc pas augmenté par un renouvellement. Les inhumations précédentes, même anciennes, sont comptabilisées dans ce nombre. D'ailleurs, lorsque le renouvellement est acté au collège, la liste des personnes inhumées dans la concession est reprise. Un renouvellement n'implique donc pas que des places sont disponibles pour une future inhumation.

Tout renseignement peut être demandé à notre service de gestion des cimetières que ce soit au niveau administratif via Madame Corinne BAUDE (061 210 325) et sur le terrain via notre fossoyeur, Monsieur Philippe GUIOT.

Avant d'envisager des travaux sur votre concession, le mieux est d'interroger le service afin de connaître le nombre de places restantes et les différentes possibilités qui peuvent s'appliquer.

Enfin, depuis le mois de mai, un conteneur spécifique PMC est à votre disposition dans les cimetières communaux. Merci de bien vouloir trier vos déchets dans les cimetières en respectant les consignes de tri.

C. BAUDE

Fin des rendez-vous à la commune pour l'aide au remplissage de vos déclarations pour les contributions

Le SPF a décidé de mettre fin à la venue d'un agent du SPF pour l'aide au remplissage des déclarations au sein de la commune. En effet, en 2022, il n'y avait eu que 22 déclarations, ce qui, au vu de la diminution drastique du personnel (plus que 5 agents à Neufchâteau), ne permet plus de répondre à la demande.

Pour rappel, les personnes qui le souhaitent peuvent prendre un RDV téléphonique directement auprès du SPF Finances (02 575 56 67), ceci évite tout déplacement.

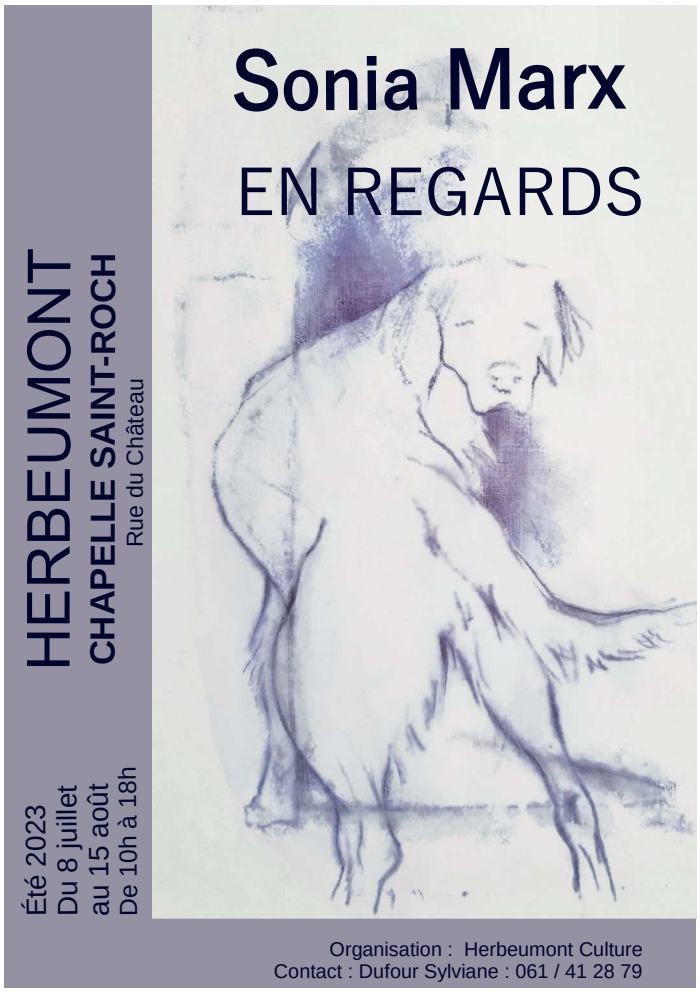

Quelques conseils pour lutter contre la cybercriminalité

1

Ne donnez jamais suite à une demande d'utilisation de votre digipass et ne communiquez jamais d'information liée à celui-ci, ni vos données bancaires

2

N'utilisez les sociétés de transfert de fond (Western Union,...) que si vous connaissez personnellement le destinataire

3

Si on vous réclame de l'argent par téléphone ou en ligne, ne payez pas et renseignez-vous auprès de la firme/institution en question

N'ouvrez ni email, ni pièce jointe, ni lien d'un correspondant inconnu

4

5

Créez des mots de passe sécurisés et soyez vigilant lorsque vous installez une application gratuite

Vous avez été victime de cybercriminalité?

Prévenez votre banque, appelez Card Stop et déposez plainte le plus rapidement possible.

CARD STOP 078 170 170 24/24

En cas de doute, TOUJOURS contacter le 101.

Déchets

Sac bleu PMC, des astuces pour encore mieux trier !

Où jeter les flacons en plastique ayant contenu des médicaments ?

Dans votre sac bleu PMC, pardi ! Mais attention, le flacon doit être totalement vide. S'il reste du produit périmé, vous devez le rapporter à la pharmacie. La pipette de dosage doit être jetée dans les déchets résiduels. L'emballage en carton et la notice en papier sont à déposer avec vos papiers/cartons. Grâce à votre vigilance, ces emballages seront recyclés en toute sécurité.

Vous voulez d'autres conseils pour améliorer le tri de votre sac bleu ?

La consigne principale est de jeter dans le sac bleu PMC uniquement des emballages ! À l'inverse, les objets en plastique qui ne sont pas des emballages, comme des jouets cassés, des marqueurs, des sandales, des petits seaux… ne peuvent en aucun cas être jetés dans le sac bleu. Faites d'autant plus attention de ne jamais y jeter des objets contenant des piles ou des batteries (présentes dans certains jouets en plastique), de petits électro, des bonbonnes de réchaud à gaz… Ces déchets provoquent des incendies dans les camions de collecte et les centres de tri ! La solution pour ces déchets est le recyparc, dans les catégories « déchets électroniques », « piles et batteries » ou « déchets spéciaux des ménages ».

7 autres conseils pour un tri de qualité

- Ne pas mettre les bouteilles en verre dans le sac bleu (à jeter aux bulles à verre).
- Ne pas jeter les cartons dans le sac bleu (à apporter au recyparc ou aux collectes de papiers/cartons).
- Ne pas mettre de petits sacs fermés dans le sac bleu PMC.
- Ne pas empiler de déchets les uns dans les autres.
- Bien séparer les opercules des barquettes et autres pots.
- Déshabiller les bouteilles de leur film plastique.
- Découper les grands films plastiques (taille de max 1m²).

EAU

Se raccorder à l'égout ? Une obligation

Les services d'IDELUX Eau constatent que la quantité d'eaux usées qui arrive jusqu'aux stations d'épuration publiques est nettement inférieure à la capacité de traitement prévue. Une des causes de ce problème est l'absence de raccordement d'une partie des habitations situées le long d'un égout.

Si votre habitation n'est pas raccordée aux égouts :
- soit vos eaux usées s'infiltrent dans le sol ;
- soit elles aboutissent directement dans un cours d'eau.

Ces destinations sont **sources de pollution**.

Si votre habitation se situe en zone d'assainissement collectif et qu'il y a un égout dans votre rue, votre habitation doit y être raccordée. Il s'agit d'une imposition du Code de l'Eau.

Depuis le 1er septembre 2022, la Région wallonne a mis en place un régime d'aides pour les travaux de moins de 3.000 €. La mise en conformité d'un système d'égouttage des eaux usées rentre dans le cadre de ces aides.

>>> Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site https://energie.wallonie.be.

Comment savoir si mon habitation est concernée ?

Pour savoir si votre habitation se trouve en zone d'assainissement collectif, si un égout passe dans votre rue et si cet égout est connecté à une station d'épuration, renseignez-vous auprès de :
- notre administration communale,
- la SPGE : www.spge.be, onglet « Cartographie de l'assainissement ».

Vous avez d'autres questions ?

Quand dois-je raccorder ma maison ? Quelles en sont les différentes étapes ? Quels sont les équipements nécessaires ? Que faire si ma rue n'est pas encore équipée d'un égout ?

Contactez le service travaux de notre commune au 061/21.03.27
>>> Plus d'infos dans la brochure « Se raccorder à l'égout ? » téléchargeable sur www.idelux.be > Eaux

FESTIVAL TRAIL Semois

15e Édition

1er juillet 2023

HERBEUMONT

Probably the most festive trail

Nouveaux tracés

4 PARCOURS DE TRAIL

70 Km 2300 D+
34 Km 1200 D+
17 km 600 D+
9 Km 300 D+

Challenge Trail
FORÊT DE LA SEMOIS ET DE LA HOUILLE

3 PARCOURS DE CANITRAIL

DOG-TRAILER CHRONICLES LIBRAMONT

17 km 600 D+
9 Km 300 D+
5 Km 200 D+

3 PARCOURS DE MARCHE

30 Km 800 D+
18 Km 450 D+
9 Km 300 D+

NOUVEAU ! Courses enfants

Bar

À partir de midi **Petite restauration**

Au soir, sur réservation **Buffet BBQ**

Concerts gratuits

Tres Cuatro et Disco Inferno
+ Soirée DJ

Inscriptions sur **WWW.FESTIVAL-TRAIL-SEMOIS.BE**

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Herbeumont

Crelan

ARDOISIÈRES D'HERBEUMONT

Le Festival Trail Semois aura lieu le 1er juillet à Herbeumont. Vous aurez l'occasion de courir un trail, un canitrail, ou faire une marche ! Les enfants auront aussi leurs courses dédiées. L'after sera toujours festive avec un repas, et soirée gratuite avec des concerts, un DJ 80's. Bienvenue à tous !

Horaire, inscriptions courses et bénévoles sur www.festival-trail-semois.be

(sous réserve des mesures sanitaires en vigueur)

Agenda

SAMEDI 17 JUIN À 13H:

Fête de la musique, balade musicale avec Stella Marquet (Harpe Celtique) + un artiste à confirmer

SAMEDI 17 JUIN À 14H:

Balade avec le guide nature, plantes médicinales et condimentaires.

L'Atelier des Cimes, rue du Mont 6887 Martilly. 10€ pp

SAMEDI 1ER JUILLET:

Festival Trail Semois Herbeumont

JEUDI 6 JUILLET 2023:

CCCA, barbecue

11h Herbeumont

VENDREDI 7 JUILLET 17H:

la Ferme de la Cours, soirée apéros

Rue du Centre 22, Martilly

SAMEDI 8 JUILLET 20H:

Concert: Mélodie Moreau – guitare voix. L'Atelier des Cimes

Rue du Mont 6887 Martilly. 10€ pp

DU 8 JUILLET AU 15 AOUT DE 10H À 18H:

Exposition chapelle Saint-Roch à Herbeumont – En Regard par Sonia MARX

DIMANCHE 9 JUILLET:

Atelier Relaxation avec le chant, 40€.

L'Atelier des Cimes, rue du Mont 6887 Martilly. 40€ pp

MERCREDI 12 JUILLET 14H:

Balade avec le guide nature, Explosion de couleur en été. L'Atelier des Cimes

Rue du Mont 6887 Martilly. 10€ pp

VENDREDI 14 JUILLET:

Raid des pénitents, nocturne VTT et marche

Straimont

DIMANCHE 16 JUILLET:

Marché du terroir place d'Herbeumont.

Org.: Syndicat d'Initiative d'Herbeumont

contact@herbeumont-tourisme.be

JEUDI 3 AOUT:

CCCA, excursion Reims

DU VENDREDI 4 AU DIMANCHE 6 AOUT:

Week-end bières spéciales

Herbeumont

VENDREDI 4 AOUT 17H:

La Ferme de la Cours, soirée apéros

Rue du Centre 22, Martilly

SAMEDI 19 AOUT 14H:

Balade avec le guide nature, les arbres: langage et diversité. L'Atelier des Cimes

Rue du Mont 6887 Martilly. 10€ pp

DIMANCHE 20 AOUT:

Brocante et marché du terroir place d'Herbeumont.

Org.: Syndicat d'Initiative d'Herbeumont

contact@herbeumont-tourisme.be

VENDREDI 1E SEPTEMBRE 17H:

la Ferme de la Cours, soirée apéros

Rue du Centre 22, Martilly

LUNDI 04 SEPTEMBRE:

Marche guidée des ainés de la commune d'Herbeumont

Départ 13h30 foot de Saint-Médard. (6 à 8 km)

JEUDI 7 SEPTEMBRE:

CCCA, excursion

Clairvaux

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 20H30:

Balade avec le guide nature, brâme du cerf. L'Atelier des Cimes

Rue du Mont 6887 Martilly . 10 € pp

LA RENARDIÈRE

Entreprise de Formation par le Travail

Contactez C.I.S.P. La Renardière afin de suivre une formation par le travail en BUCHERONNAGE - SCIERIE et MENUISERIE

Tous travaux d'abattage et de dégagement d'arbres dangereux.

asbl

Z.I. - Rue des Prés la Mercire, 8
6880 BERTRIX
Tél. 061-41 33 51 - Fax 061-41 34 91
Site internet : www.larenardiere.be
E-mail : info@larenardiere.be

Active dans toute la filière du bois

Avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne

Rue de Burhaimont, 51
6880 BERTRIX
Tél. 061/41 66 01

Mernier Boissons

Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

CARROSSERIE Ludo

Toutes marques
Agréée assurances
Véhicules de remplacement

Rue d'Outrouge, 7 ⌔ 6880 Bertrix
Tél. : 061 41 60 98

Devis en ligne

www.carrosserieludo.be

CASTAGNE TOITURES

Couvreur - Ardoisier - Charpentes - Zinguerie

Rue du Plannois, 17
6887 Herbeumont
061/23 45 06
0495/28 72 18

Aux p'tits soins

Infirmière à domicile

Bérengère

0472/25.69.46

Cugnon, Mortehan, Auby, Rossart, Biourge, Nevraumont, Les Hayons, La Cornette, Dohan, Commune d'Herbeumont, Muno et Sainte Cécile

CHAUFFAGE • PANNEAUX SOLAIRES • CLIMATISATION
Installation - Entretien - Dépannage

Alain MEIS

Rue de la Gare - 6880 BERTRIX
Gsm 0498 31 07 05

Funérailles Mohy
Mathieu et Brigitte

Service complet de funérailles toutes régions
Articles funéraires Fleurs • Funérarium
Salle de réception après funérailles

Chemin des Tonnes, 1 • **BERTRIX**
Rue de la Station, 7 • **BOUILLON**

www.funeraillesmohy.be • Tél. : 061 41 14 93

PRO JARDINS

Parcs & Jardins

Pour toutes vos réalisations, entretiens.
Vos tailles de haies, arbustres, plantations, vos terrassements, vos pelouses…

0496/21 17 17

Réalisation : sprl REGIFO Edition • 5070 Fosses-la-Ville • Tél. : 071/74 01 37 • E-mail : info@regifo.be - www.regifo.be - Distribution postale